



Le conseil, convoqué le 25/09/2010, s'est réuni le 01/10/2010 à 18 heures 30.

Absents = L. Peugeot ; JM. Caprez (proc° à G. Cuenot)

→ Modification simplifiée du PLU = 10/25

Pour = 8 ; Contre = 1 ; Abs = 1  
Après avoir entendu l'exposé de la société NEQUIA concernant son projet puis dans sa globalité (réunion du 10/09) ; le conseil donne son accord pour une modification simplifiée du PLU, concernant la zone AU1 dit "Chez Clouthiers" qui autorisera la constructibilité à partir d'une surface de 8 ares.  
Par ailleurs, le CM. charge le maire de réaliser la procédure adaptée et prendre tous actes nécessaires

→ Convention entre la commune et le Comité des fêtes : 10/26

Après lecture par le maire de la proposition de convention à passer avec le Comité des fêtes, le conseil émet un avis favorable, à l'unanimité, et autorise le maire à le signer.

→ Indemnité 2010 du receveur municipal : 10/27

Le conseil décide d'attribuer au receveur l'indemnité de conseil qui s'élève à 158,07 € pour 2010.

→ Coupe de bois ZCM : 10/28

Sur proposition de l'ONF, le conseil donne son accord pour réaliser des travaux d'éclaircie dans les coupes sylvicoles n° 1.2.9 et 11 - La recette espérée serait de l'ordre de 5000 €

Autres points --- divers ---

Informations données concernant : la demande d'une association pour une activité de paint-ball ; l'augmentation en 2011 de l'actuelle part départementale de la Taxe d'Habitation ; l'activité du Relais Assistantes Maternelles ; les travaux à réaliser à l'occasion des TIC du 23/10.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Le conseil,

